

## Communication - Réalisation d'un film par Philippe B. TRISTAN - Association «Les Films du Capricorne» - Subvention exceptionnelle

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : Philippe B. TRISTAN a réalisé récemment pour le compte de l'association bisontine «Les Films du Capricorne» un court métrage intitulé «Douze heures, quatre saisons».

Le scénario et le synopsis de ce court métrage, entièrement tourné à Besançon la nuit, ont été écrits dans l'esprit de magnifier notre ville.

Cette réalisation sera un bon vecteur de promotion de Besançon. C'est la raison pour laquelle il est proposé au Conseil Municipal de participer à hauteur de 35 000 F à son financement et inscrire à cet effet, au budget supplémentaire de l'exercice courant un crédit d'égale somme au chapitre 940.241.691.300 par prélèvement sur le compte de dépenses imprévues chapitre 970/669.20200.

**M. NACHIN** : En Commission du Budget, j'avais posé la question de savoir ce qu'était cette association et vous aviez répondu que vous nous donneriez des précisions au Conseil Municipal.

**M. FUSTER** : C'est une association loi 1901 qui se situe au 37, rue d'Arènes à Besançon et qui a pour but et comme objectif de promouvoir et aider à la réalisation de courts métrages à Besançon. Ce projet, c'est un film de 26 minutes sur «12 heures 4 saisons» à Besançon. Il est entièrement réalisé sur la Ville et il a été soutenu puisqu'une subvention a été accordée en juin 1992 par la Commission d'aide à la création cinématographique, par la DRAC et le Conseil Régional de 80 000 F. Donc nous avons suivi à hauteur de 35 000 F ce projet.

**M. TOURRAIN** : Là encore je m'étonne sur la façon de procéder. Est-ce que la commission a vu le film ? (rires). Quand on me dit que c'est pour «magnifier» la Ville et que cela a été tourné la nuit, je voudrais savoir d'abord où cela a été tourné (rires). Vous comprenez, 35 000 F par-ci, 80 000 F par-là c'est toujours dans la poche du contribuable qu'on le tire. Savoir à quoi cela va servir, c'est cela qui m'intéresse. Pour l'instant, c'est une chose contre laquelle je voterai parce que j'estime que cela ne vaut rien.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Vous l'avez vu le film ? Non ? Alors vous ne pouvez pas dire qu'il ne vaut rien. Vous demanderez à votre collègue CHANTELAT s'il l'a vu.

**Mme FOLSCHWEILLER** : Je voulais proposer qu'on baisse la subvention à hauteur de 15 000 F parce que je prenais comme référence les 15 000 F qui ont été versés à l'Association Cré-Entreprendre pour réaliser un film vidéo faisant sa promotion, étant précisé que c'est une association qui, comme tout le monde le sait ou presque tout le monde, aide des gens à reconstruire leur emploi, leur entreprise. Je pense que ce serait une bonne base.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Vous êtes la seule à proposer cela et nous n'allons pas revenir sur cette proposition de M. l'Adjoint qui a en charge la communication.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à la majorité, un Conseiller ayant voté contre.